

LA DUREE DU TRAVAIL

La durée du travail :

- Durée légale hebdomadaire : 35h
- Durée maximale (sauf dérogations)
 - 10 heures par jour
 - 48h par semaine
 - 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives
- La contrepartie des heures supplémentaires pour le salarié :
 - Heures supplémentaires majorées (25% pour les 8 premières et au-delà 50%)
 - Défiscalisation des heures supplémentaires (non imposables)
 - Allègement des cotisations salariales
 - Repos compensateurs

Les périodes de repos :

- Un salarié ne peut pas travailler plus de 6 jours consécutifs, il doit avoir au moins un jour de repos (24h consécutives).
- Une pause minimal de 20min toutes les 6h.
- Parmi les onze jours fériés légaux, seul le 1^{er} mai est obligatoirement chômé et payé.

Les congés :

Le salarié a droit à 2,5 jours de repos pour chaque mois travaillé.

Période de calcul = période de référence

Du 1^{er} juin N-1 au 31 mai N (pour toutes les entreprises)

Jours ouvrables = tous les jours de la semaine sauf le dimanche et les jours fériés.